

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01953
Numéro SIREN : 823 687 173
Nom ou dénomination : 2G

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2021 sous le numéro de dépôt 18684

2G

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros

Siège social : 526 Chemin Dorio
84300 CAVAILLON

RCS AVIGNON 823 687 173

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Certifiés conformes par le Président

Mr Cédric GRANON



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON

10 NOV. 2021

ARRIVEE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	2 789.80	2 443.00	346.80	904.80	558.00	61.67	
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	55 650.00	12 138.00	43 512.00	54 642.00	11 130.00	20.37	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	699 440.00		699 440.00	699 440.00				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	30.60		30.60		30.60			
Prêts								
Autres immobilisations financières	356.50		356.50		356.50			
Total II	758 266.90	14 581.00	743 685.90	754 986.80	11 300.90	1.50		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	38 406.77		38 406.77	20 836.56	17 570.21	84.32	
	Autres créances	2 936.72		2 936.72	4 636.02	1 699.30	36.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	29 149.24		29 149.24		29 149.24			
Charges constatées d'avance (3)	452.05		452.05	12 952.05	12 500.00	96.51		
Total III	70 944.78		70 944.78	38 424.63	32 520.15	84.63		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	6 452.10		6 452.10	8 544.67	2 092.57	24.49	
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	835 663.78	14 581.00	821 082.78	801 956.10	19 126.68	2.39		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

356.50

MONCLAR AUDIT

CG

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2021	12	31/03/2020	12
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000.00	150 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	13 970.00	8 520.00	5 450.00	63.97
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	140 340.81	76 989.32	63 351.49	82.29
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	113 399.60	109 001.49	4 398.11	4.03
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	417 710.41	344 510.81	73 199.60	21.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	346 386.77	335 704.54	10 682.23	3.18
	Concours bancaires courants		34 136.51	34 136.51	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	5 725.71	5 704.76	20.95	0.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 067.31	12 528.42	4 461.11	35.61
	Dettes fiscales et sociales	43 089.78	44 258.26	1 168.48	2.64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	102.80	162.80	60.00	36.86	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		24 950.00	24 950.00	100.00
	Total IV	403 372.37	457 445.29	54 072.92	11.82
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		821 082.78	801 956.10	19 126.68	2.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

96 822.37 203 197.85

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12			Exercice N-1 31/03/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	392 005.64		392 005.64	377 363.80		14 641.84	3.88
Chiffre d'affaires NET	392 005.64		392 005.64	377 363.80		14 641.84	3.88
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14 067.79	5 935.00		8 132.79	137.03
Autres produits			2.04	19.28		17.24	89.42
Total des Produits d'exploitation (I)			406 075.47	383 318.08		22 757.39	5.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			51 718.80	21 790.06		29 928.74	137.35
Impôts, taxes et versements assimilés			5 273.66	2 270.69		3 002.97	132.25
Salaires et traitements			204 171.99	217 147.11		12 975.12	5.98
Charges sociales			111 707.88	124 199.25		12 491.37	10.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 780.57	3 658.57		10 122.00	276.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			30.06	53.58		23.52	43.90
Total des Charges d'exploitation (II)			386 682.96	369 119.26		17 563.70	4.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			19 392.51	14 198.82		5 193.69	36.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2021	12	31/03/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	99 920.00		99 920.00			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	99 920.00		99 920.00			
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 449.91		2 614.33		164.42	6.29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 449.91		2 614.33		164.42	6.29
2. Résultat financier (V-VI)	97 470.09		97 305.67		164.42	0.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	116 862.60		111 504.49		5 358.11	4.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 463.00		2 503.00		960.00	38.35
Total des produits (I+III+V+VII)	505 995.47		483 238.08		22 757.39	4.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	392 595.87		374 236.59		18 359.28	4.91
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	113 399.60		109 001.49		4 398.11	4.03

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société 2G

526 Chemin Dorio

84300 CAVAILLON

ANNEXE DU 01/04/2020 AU 31/03/2021

MONCLAR AUDIT
RUE MARCEL ROCHE
BT A LES DEMEURES DE MONCLAR
13290 LES MILLES
04.42.24.30.41

CG

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Disponibilités en Euros	3
Produits à recevoir	3
Charges à payer	4
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

CG

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 821 082.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 392 005.64 Euros et dégagant un bénéfice de 113 399.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	2 790		
Matériel de transport	55 650		
	TOTAL		
Autres participations	699 440		
Autres titres immobilisés			31
Prêts, autres immobilisations financières			357
	TOTAL		387
	TOTAL GENERAL		387

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			2 790	2 790
Matériel de transport			55 650	55 650
			TOTAL	TOTAL
Autres participations			699 440	699 440
Autres titres immobilisés			31	31
Prêts, autres immobilisations financières			357	357
			TOTAL	TOTAL
			699 827	699 827
			TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL
			758 267	758 267

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 885	558		2 443
Matériel de transport	1 008	11 130		12 138
	TOTAL	11 130		TOTAL
	2 893	11 688		14 581
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	558				
Matériel de transport	11 130				
	TOTAL				
	11 688				
	TOTAL GENERAL				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8 545		2 093	6 452

CG

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	357	357	
Autres créances clients	38 407	38 407	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 598	1 598	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 339	1 339	
Charges constatées d'avance	452	452	
TOTAL	42 152	42 152	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	129	129		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	346 258	39 708	306 550	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 067	8 067		
Personnel et comptes rattachés	10 553	10 553		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 431	16 431		
Impôts sur les bénéfécies	3 463	3 463		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 513	11 513		
Autres impôts taxes et assimilés	1 129	1 129		
Groupe et associés	5 726	5 726		
Autres dettes	103	103		
TOTAL	403 372	96 822	306 550	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 650			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 926			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	5 726			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	50.0000	3 000			3 000

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	38 407
Autres créances	1 598
Total	40 005

CC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	129
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 699
Dettes fiscales et sociales	325
Autres dettes	103
Total	4 255

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		99 920

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- GRANON	595 590	99.92	126 102
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CG

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros

**Siège social : 526 Chemin Dorio
84300 CAVAILLON**

RCS AVIGNON 823 687 173

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE 113 399,60 EUROS

- A la réserve légale, une somme de 1 030,00 euros
suffisante pour atteindre 10 % du capital social
- A titre de dividendes aux actionnaires..... 50 100,00 euros
soit 16,70 euros par action
- Le solde au crédit du compte « autres réserves » 62 269,60 euros
ce qui porte le solde dudit compte à 202 610,41 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du mois d'Octobre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 50 100 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 : 40 200 €, soit 13,40 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 200 €
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 €

Exercice clos le 31 mars 2019 : 40 200 €, soit 13,40 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 200 €
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 €

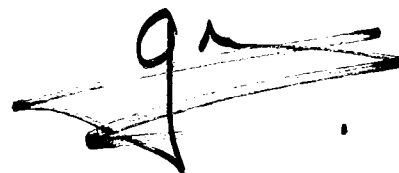
Exercice clos le 31 mars 2018 : 40 200 €, soit 13,40 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 200 €
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Cédric GRANON



2G
SAS AU CAPITAL DE 150 000 €
526 Chemin DORIO
84300 CAVAILLON
RCS AVIGNON B 823 687 173

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

2G
SAS AU CAPITAL DE 150 000 €
526 Chemin DORIO
84300 CAVAILLON

RCS AVIGNON B 823 687 173

<p>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2021</p>
--

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société 2 G relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vitrolles, le 14 septembre 2021

ADM AUDIT
Sébastien LANGA
Commissaire aux comptes inscrit
près la cour d'appel d'Aix-en-Provence